

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 8 octobre 2021 à 14h

DÉLIBÉRATION N° 2021-10-03

Election du Président

Date de convocation : 24 septembre 2021

Délégués titulaires présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime,
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie,
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération,
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle,
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Bernard LEROY, CA Seine Eure

Délégués titulaires excusés :

- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération,
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville

Pouvoir :

- Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Philippe MARIE

Secrétaire de séance

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100
Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8
Pouvoirs : 3
Votants : 11

Transmis en Préfecture le :

10 DEC. 2021

Affiché le :

16 DEC. 2021

Exposé des motifs

Monsieur Pascal BEHAREL - le plus âgé des membres présents du comité syndical - ayant pris la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des délégués. Il dénombre huit membres présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Il propose de procéder à l'élection du Président dans les conditions prévues par l'article 10 des statuts et indique que seul Julien DEMAZURE a présenté sa candidature le 28 septembre 2021, conformément aux délais prévus par les statuts.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que M. Julien DEMAZURE est le seul candidat au poste de Président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Le dépouillement du vote ayant donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins de vote :	100
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	100
Nom du candidat	Nombre de voix
Julien DEMAZURE	100

Le comité syndical du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

L'élection de Monsieur Julien DEMAZURE, délégué représentant le Département de la Seine-Maritime, en qualité de Président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande.

Monsieur Julien DEMAZURE a été proclamé Président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande et a été immédiatement installé.

Le doyen d'âge du
Syndicat mixte de gestion
de la Seine normande

Pascal BEHAREL

